

Le Point Sur

« Diderot à la cour de Russie », situation 1

Sujet d'étude 4 : Les Lumières et la Révolution française et l'Europe : les droits de l'homme

I- Qu'appelle-t-on «siècle des Lumières » ?

Avant d'aborder à proprement parler la situation historique, il est important de redéfinir les Lumières dans leur cadre spatio-temporel. Nous nous appuyons sur les réflexions de trois historiens, Pierre Chaunu, François Hincker et François Lebrun.

Dans *La civilisation de l'Europe des Lumières*¹, Pierre Chaunu rappelle une première distinction fondamentale.

« Le XVIII^e siècle ne se confond par tout à fait avec les Lumières. Elles débordent le siècle. Une partie du siècle leur échappe. Les Lumières, c'est le XVIII^e siècle durable, celui qui fait partie de notre patrimoine. Un XVIII^e siècle qui s'inscrit d'abord avec des mots. »

L'historien cite les expressions par lesquelles les Européens ont alors appelé ce siècle (*Die Aufklärung* en allemand, *The Enlightenment* en anglais, *La Ilustración* en espagnol, *L'Illuminazione* en italien), preuve que ce mouvement s'est diffusé à l'échelle du continent

Quant aux bornes chronologiques précises, Chaunu constate qu'elles sont difficiles à définir tant ce siècle des Lumières prend racine dans le passé (celui de la Renaissance et l'Europe classique) et se poursuit au-delà, à l'époque des révolutions et des machines. Pour Chaunu, le siècle commence en 1680, s'achève en 1780 et s'articule autour de deux moments forts :

- **1680-1715** ou la « crise de conscience européenne » pour reprendre le titre de l'ouvrage publié par l'historien Paul Hazard (1878-1944) en 1935 ;
- **1730-1770**, temps de la *Vital Revolution*, où l'explosion démographique s'accompagne d'un vaste mouvement d'alphabétisation surtout en Europe de l'ouest.

Pour Chaunu, la combinaison de ces facteurs est un multiplicateur des esprits éclairés de l'époque.

Dans *L'Europe des Lumières*, François Hincker² complète ce découpage chronologique et explique l'ancrage des Lumières dans le passé.

- **De 1620 à 1650** avec Descartes et Galilée, la raison et l'expérience l'emportent sur la Révélation et l'autorité religieuse.

1 Pierre Chaunu, *La Civilisation de l'Europe des Lumières*, collection « les Grandes civilisations », Champs-Flammarion, 1982.

2 La Documentation Photographique, n° 7006, août 1991.

- **1650-1700** est la période du doute méthodique, de la critique érudite et de la mathématisation du réel (Newton, Locke, Bayle). Ces nouvelles réflexions ne concernent que les cercles d'intellectuels.
- Au cours de la période suivante (**1730-1775**) sont produites les œuvres majeures des Lumières, surtout en France, marquées par un fort optimisme – que seule nuance la critique de la civilisation par Rousseau - et une confiance illimitée en la raison.
- **Après 1775**, les grands penseurs français (Diderot, Voltaire, Rousseau) disparaissent . La philosophie des Lumières connaît sa diffusion maximale et se politise. Mais après la raison le doute revient : ce sont les débuts du romantisme.

Un rappel s'impose également dans cette introduction sur le sens même de ce mouvement intellectuel littéraire et artistique.

Dans son introduction à *L'Europe et le monde, XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècle*³, François Lebrun nous en donne une définition synthétique.

« Siècle de la croissance, le XVIII^e siècle est aussi le siècle des Lumières. Au nom de la raison et de la liberté, les philosophes veulent faire reculer les ténèbres de l'ignorance et du fanatisme, pour le plus grand bonheur de l'humanité. *L'Encyclopédie*, publiée entre 1751 et 1772, joue un rôle capital dans la diffusion de ces idées nouvelles. En même temps, le mouvement littéraire et artistique se développe, en réaction d'abord contre le classicisme louis-quatorzien, puis contre les excès d'un rationalisme jugé trop desséchant. Le rayonnement de la pensée, de la langue, de la littérature et de l'art français est important dans toute l'Europe, mais se heurte bientôt à des réactions nationales. Quant à la musique, elle connaît un éclat sans précédent grâce à l'essor de la musique instrumentale. Mais dans tous les pays européens, un fossé se creuse de plus en plus entre une élite cultivée et le reste de la population. »

C'est donc un mouvement multiforme où l'influence française sur le continent européen est majeure. Mais ne l'oublions pas, cet élan intellectuel et artistique concerne avant tout l'élite sociale et les progrès réels de la scolarisation ne doivent pas faire oublier que la très grande majorité de la population est analphabète. Aussi la contestation politique et sociale qui mène à la révolution n'est-elle qu'en partie le fruit des Lumières.

Sans traiter la question de la proclamation des droits de l'homme par les Révolutionnaires, précisons que si le lien est évident entre les idées des philosophes et les principes défendus en 1789, les Lumières n'ont pas voulu la Révolution. Voltaire s'opposait d'ailleurs à l'éducation du peuple pour qui il n'y voyait aucune utilité et mourut en grand seigneur dans son domaine de Ferney.

II. Diderot à la cour de Russie

A. Analyse de la situation historique

1. Définition du sujet

Cette situation peut ouvrir la séquence sur « Les Lumières et la Révolution française et l'Europe » car elle traite de la question de l'influence des philosophes en Europe, et plus

³ p. 217, Armand Colin, 1987.

particulièrement des philosophes français auprès des despotes éclairés. Et bien sûr, à travers elle, sont abordées les idées développées par les philosophes des Lumières.

L'extension de l'édition à l'échelle européenne mais également le goût des correspondances et du voyage expliquent en partie cette diffusion des idées nouvelles qui ne touchent, rappelons-le encore, que l'élite sociale et intellectuelle de l'Europe.

Si l'on observe la carte des souscripteurs de l'*Encyclopédie*⁴, on peut constater que Diderot et d'Alembert vendent leur ouvrage à travers toute l'Europe, jusqu'à Moscou et St Pétersbourg. Dans son ouvrage *Les Républicains des lettres*⁵, François Roche prend l'exemple local de l'académicien nîmois Jean-François Séguier, grand voyageur et correspondant. Il a dressé à partir des archives de l'académicien une carte de l'origine de ses correspondants et une carte de l'origine de ses visiteurs. Ces deux cartes font apparaître la place centrale de la France, de l'Angleterre, des Pays-Bas, des États allemands et de l'Italie dans cette République des lettres. Mais le réseau s'étend, là encore, plus loin en particulier en Europe de l'est, qui dans l'esprit des philosophes est un espace marginal qu'il faut civiliser.

Les exemples de Diderot et de Voltaire nous montrent par ailleurs que les philosophes français se sentent investis d'une mission de civilisation auprès de monarques qu'ils espèrent convertir aux idées de progrès politique, économique et social. Ces monarques sensibles aux idées des Lumières sont les fameux despotes éclairés parmi lesquels figure Catherine II, impératrice de Russie.

Diderot se rend en Russie sur l'invitation de Catherine II en 1773-1774 soit plus de vingt ans après l'expérience malheureuse de Voltaire à Berlin (1750-1752) auprès de Frédéric II, roi de Prusse. Diderot est à la fin de sa vie - il meurt en 1784- et rencontre une tzarine avec qui il est en contact depuis le début de son règne en 1762.

Pourquoi les concepteurs du programme ont-ils choisi l'exemple de Diderot à la cour de Russie ? L'exemple de Voltaire en Prusse n'était-il pas plus pertinent ?

Le siècle des Lumières est une période au cours de laquelle la France et la Russie ont tissé des liens culturels forts et les historiens n'hésitent pas à parler de l'influence française en Russie⁶. C'est en outre un point d'histoire en plein renouveau depuis l'ouverture des archives de l'est au début des années 1990. Un groupe de recherche européen est né autour, entre autres, du Russe Sergueï Karp et du Français Georges Dulac du CNRS-université Paul Valéry de Montpellier. L'exploitation des fonds d'archives jusque-là inaccessibles et riches de documents français atteste de la vitalité des échanges culturels franco-russes au XVIII^e siècle. Jean Sgard⁷, un des spécialistes actuels de la question, dit de Diderot qu'« aucun écrivain ne fut aussi activement lié aux échanges culturels entre la France et la Russie pendant près d'un demi-siècle. ».

L'intérêt de la question réside également dans sa dimension spatio-temporelle. Si l'on reprend la chronologie de Chaunu, nous sommes en 1773/1774 à la fin du siècle des Lumières, soit dans la phase d'extension maximale des idées nouvelles. De plus, la Russie fait figure d'extrême orient de l'Europe. Elle se situe donc aux limites de l'extension des Lumières en Europe, dans cet Est européen en voie de réintégration, longtemps marginalisé, considéré comme la frange de la barbarie et menacé au sud par l'Infidèle ottoman. Catherine II, à la suite de Pierre le Grand, compte gagner pour son pays la place de grande puissance dans le concert des nations européennes. Sa

4 François Hincker, op. cit.

5 Fayard, 1993.

6 J.-P. Poussou, Anne Mézin et Yves Perret-Gentil, *L'influence française en Russie au XVIII^e siècle*, Institut des études slaves, Presses de l'Université de Paris/Sorbonne.

7 « Les archives de l'Est et la France des Lumières. 1. Guide des archives. II. Inédits », Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie, octobre 2008, <http://rde.revues.org/index3822.html>

politique étrangère offensive (guerre russo-turque, partage de la Pologne) et son ouverture aux Lumières de l'Europe participe de cette politique ambitieuse.

2- Problématique

La rencontre entre Diderot et Catherine II met face à face deux esprits forts, promoteurs de Lumières mais de postures différentes.

Diderot, philosophe bourgeois, est redevable de sa bonne fortune à Catherine II qui lui a racheté sa bibliothèque en lui allouant une rente viagère très confortable. Il porte un intérêt sincère pour la Russie, espère convaincre Catherine II du bien fondé de ses idées mais n'est pas dupe de la situation réelle de la Russie.

Quant à Catherine II, elle a reçu une éducation nourrie par les Lumières et prétend réformer son État depuis son accession au trône en 1762 mais c'est une autocrate et elle s'est affirmée comme telle dès les débuts de son règne.

Dans ces conditions, dans quelles mesures Diderot est-il parvenu à faire appliquer les grands principes des Lumières en Russie ? N'a-t-il été que l'instrument involontaire de la propagande organisée par Catherine II en direction de l'Europe, comme le soutient François Bluche⁸?

« Voltaire a intronisé Catherine II, a joué le rôle de zélé thuriféraire.
Diderot donnera à l'impératrice de toutes les Russies la première place dans l'opinion de la République des Lettres. »

Ou bien comme le démontre Georges Dulac et son équipe, Diderot a-t-il été un puissant vecteur de civilisation en Russie ?

« L'objet de notre recherche (...) est de mettre en lumière (...) les multiples enrichissements que le philosophe a apportés au concept nouveau de 'civilisation' (...) pour conduire (...) à la diversification d'une société encore 'barbare' »⁹.

Pour comprendre la portée du voyage de Diderot en Russie, nous évoquerons tout d'abord les conditions dans lesquelles il s'est finalement réalisé. Nous entendons par là, d'une part la volonté d'une autocrate dont l'un des axes majeurs de la politique extérieure fut le soutien des philosophes et artistes occidentaux ; d'autre part les liens que Diderot a entretenus avec Catherine II et la Russie à travers son travail et ses relations parisiennes.

B. Les Lumières d'une autocrate

1. Une princesse cosmopolite

Née Sophie Augusta Fredericka d'Anhalt-Zerbst en 1729, à Stettin en Poméranie, Catherine II est la fille du prince allemand d'Anhalt, gouverneur de Stettin. Elle vit son enfance en Prusse dans un milieu hétéroclite et cosmopolite. Son éducation est d'ailleurs confiée à une gouvernante française, M^{lle} Cardel.

Dès le plus jeune âge, elle lit assidument les auteurs français de la Renaissance (Montaigne, Rabelais). Mais elle s'imprègne aussi des grands classiques du XVII^e siècle. A quinze ans, elle est mariée à l'héritier du trône de Russie, Pierre III, un homme brutal et ivrogne, grand admirateur de Frédéric II de Prusse. Catherine se réfugie dans ses lectures et goûte aux idées des Lumières à

⁸ In *Le despotisme éclairé*, Pluriel, Hachette, 2000, p. 190.

⁹ Georges Dulac, « Diderot, la Russie et l'émergence de l'idée de civilisation au XVIII^e siècle », University Institute for Scholars Newsletters, n° 6, 2005-2006

travers Bayle, Voltaire, Montesquieu - dont elle lit *L'Esprit des lois*- et les premiers volumes de l'*Encyclopédie*.

En 1762, à l'aide des frères Orlov qui furent ses amants, elle organise un coup d'État, arrête son mari qu'elle accuse de haute trahison, elle l'empoisonne. Elle prend ainsi le pouvoir en s'affirmant russe avant tout : elle devient Catherine et orthodoxe. Les philosophes (Voltaire, Grimm, Marmontel, Diderot) saluent le coup de maître de cette femme forte dont ils absolvent le crime. Et Voltaire ne résiste pas au sarcasme : « Quand un ivrogne meurt de la colique, cela nous apprend à être sobre »¹⁰.

2. Sa politique d'ouverture aux Lumières de l'Occident

Catherine II se revendique avant tout comme l'héritière de Pierre le Grand, premier grand promoteur de l'occidentalisation de la Russie, fondateur de Saint-Pétersbourg, ville européenne d'où règne Catherine II. Sur une gravure au frontispice de l'Académie impériale des sciences de St Pétersbourg, fondée par Elizabeth 1^{ère}¹¹, Catherine II et Pierre le Grand, en tenue de César, sont représentés côte à côte sur un nuage dominant une cité des Lumières à l'architecture occidentale où évoluent des scientifiques et des hommes de lettres. Hommes et femmes d'ailleurs. On les voit poursuivre des recherches avec leurs instruments (globe terrestre, globe céleste, carte,). En deuxième plan, un groupe de personnages joue de la musique (on distingue une lyre). Le lien avec le monde antique transmis par la Renaissance est visible dans l'architecture des bâtiments. En arrière plan la Néva, son trafic fluvial puis le palais d'hiver, résidence impériale reconstruite par Elisabeth 1^{ère} sur les plans d'un architecte italien.

La statue équestre de Pierre le Grand¹² réalisée par le sculpteur français Falconet symbolise aussi cette filiation orchestrée par Catherine II. Georges Dulac¹³ considère l'œuvre de Falconet comme « une allégorie de la civilisation » et estime qu'elle « devient un instrument de la propagande par la volonté de Catherine II. »

Comment Catherine II met-elle en œuvre sa politique d'ouverture ? Par l'importation massive d'œuvres d'art, de livres mais aussi d'artistes et d'intellectuels en Russie. On reviendra plus loin sur le rôle qu'a joué pour elle Diderot comme commissionnaire d'art. Par son mécénat, ses nombreuses correspondances - avec Diderot bien sûr, mais aussi Voltaire, M^{me} Geoffrin, Grimm, le directeur de la *Correspondance littéraire* à laquelle elle est abonnée. Par ses souscriptions, à *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert par exemple. Plusieurs fois, elle demande à ce dernier de devenir le précepteur de son fils, en vain.

Elle est aidée dans son action par ses ambassadeurs à l'étranger et en particulier par le prince Golitzyn, ambassadeur de Russie en France puis au Pays-Bas. C'est un familier de Diderot, il fréquente comme lui le célèbre salon de M^{me} Geoffrin à Paris et passe pour un esprit éclairé.

En 1767, elle traduit même un livre de Marmontel, *Bélisaire*, interdit par la censure en France. Applaudissement des philosophes qui saluent un acte contre le fanatisme, l'intolérance, l'obscurantisme et voient en elle une « philosophe couronnée ».

François Bluche (*op. cit.*) juge sévèrement cette ouverture qu'il qualifie d'acte de propagande destiné avant tout à redorer l'image de la Russie à l'extérieur. Car, souligne-t-il, cette promotion des arts, des lettres et des sciences ne concerne pas les artistes, penseurs et scientifiques russes. Elle est aussi au service de la propre gloire de la tzarine.

10 François Bluche, *op. cit.*

11 Visible sur le site de la BNF, rubrique « expositions » : « L'esprit des Lumières », http://expositions.bnf.fr/lumieres/arret/03_3.htm)

12 Visible sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Statue_de_Pierre_le_Grand.jpg

13 In « Diderot, La Russie et l'émergence de la civilisation », *op. cit.*

3- Ses vellétés réformatrices

Catherine II veut poursuivre l'œuvre de modernisation de la Russie initiée par Pierre le Grand. Depuis 1765, elle projette et rédige une réforme du code Alexis visant à l'uniformisation de la législation russe. En 1767, elle publie l'*Instruction pour la Commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de lois* plus connu sous le titre de *Nakaz*.

La question des sources du *Nakaz* est analysée en détail par Nadeja Plavinskaïa, membre de l'Institut d'histoire universelle à l'Académie des sciences de Russie (Moscou) dans un article intitulé « Catherine II ébauche le *Nakaz*, première notes de lecture de *l'Esprit des Lois* »¹⁴. L'auteur examine en détail les emprunts du *Nakaz* à *l'Esprit des Lois* que Catherine II recopie abondamment mais aussi remanie et élague en fonction des vues qu'elle projette sur la Russie. Le *Nakaz* doit aussi beaucoup au juriste et philosophe italien Cesare Beccaria (1738-1794) et son l'ouvrage majeur *Des Délits et des peines* (1764) dont le droit moderne a repris les principes fondamentaux.

Dans sa biographie de Catherine II, Hélène Carrère d'Encausse¹⁵ insiste sur l'aversion de la tsarine pour le servage et sa volonté d'abolir cette pratique barbare. On trouve effectivement dans *l'Instruction* des principes largement inspirés par les Lumières. D'ailleurs les audaces de Catherine II seront censurées en France lorsqu'elle y publie le *Nakaz* en 1770.

Dans son essai sur le despotisme éclairé, François Bluche cite pages 177 à 182 plusieurs extraits de ce *Nakaz*. Force est de constater que la tsarine marie aux articles libéraux et progressistes des dispositions tout à fait conservatrices.

L'article 520 insiste sur le devoir du tsar d'assurer à son peuple la félicité collective. « Quant à Nous, nous pensions et nous faisons gloire de le dire, que nous n'existons pour nos peuples et par cette raison nous nous croyons obligée de dire les choses comme elles doivent être. Car à Dieu ne plaise ! qu'après que cette législation soit terminée, il y ait un peuple sur la terre plus juste et par conséquent plus florissant que le nôtre. Nos lois auraient en ce cas manqué leur but ; malheur auquel nous ne voudrions pas survivre. »

D'ailleurs, la tsarine s'émeut à l'article 266 de la condition misérable des serfs. « Chez nos paysans, un seul mariage produit le plus souvent douze, quinze, jusqu'à vingt enfants dont il est rare que le quart atteigne l'âge mûr. Il faut donc qu'il y ait un vice, ou dans leur nourriture, ou dans leur façon de vivre, ou dans leur éducation, qui détruit cette espérance de l'Empire. Quel ne serait pas l'état florissant de la Russie si, par de sages règlements on parvenait à détourner ou prévenir les progrès d'un mal aussi funeste. » Un constat qui n'aboutit cependant pas à la nécessité de l'abolition du servage. L'article 260 maintient de fait le servage : « Il ne faut pas faire tout à coup et par une loi générale un grand nombre d'affranchissements. »

A l'article 494, Catherine II défend la tolérance religieuse. « Dans un aussi grand empire, dont la domination s'étend sur un si grand nombre de peuples différents, la tranquillité et la sûreté des citoyens souffriraient infiniment si on les privait de la liberté de leurs différents exercices de religion. » Mais il faut aussi compter sur les liens très étroits entre pouvoir et religion comme le rappelle l'invocation introduisant le *Nakaz* : « Seigneur, mon Dieu ! Sois attentif à ma voix, accorde-moi l'intelligence pour juger ton peuple selon ta sainte loi et en toute vérité. »

La Sémiramis du Nord, comme l'appelle les philosophes, se prononce aussi pour la liberté de la presse. « On défend les écrits satiriques dans les monarchies, mais on en fait plutôt un objet de

14 *Revue Montesquieu*, n° 2, <http://montesquieu.ens-lsh.fr/IMG/pdf/RM02-Plavinskaia-p.67-88.pdf>

15 H. Carrère d'Encausse, *Catherine II*, Fayard, 2005.

police que de crime. Il faut bien se garder de pousser trop loin ces recherches, puisqu'il est à craindre que trop de rigueur à cet égard ne gêne et n'étouffe les talents de l'esprit. La contrainte engendre l'ignorance, elle anéantit les talents, et ôte l'envie d'écrire » (article 484).

Sur le plan politique, certains articles pourraient faire croire à l'abandon du pouvoir autocratique par l'affirmation de la primauté de la loi (« Faites que les hommes craignent les lois et ne craignent qu'elles », article 244), le choix d'un gouvernement mixte et tempéré (« Les pouvoirs intermédiaires, subordonnés et dépendants du pouvoir suprême, constituent la nature du gouvernement. », article 18 ; « dans les monarchies, la félicité du gouvernement consiste en grande partie dans la douceur du gouvernement. », article 513). C'est oublier les articles 10 et 12 qui rappellent la nécessité en Russie d'un pouvoir autocrate (article 10 : « Un grand empire suppose une autorité souveraine dans la personne qui le gouverne. Il faut de la promptitude dans la décision des affaires, qui surviennent dans des endroits éloignés, compense la lenteur à parvenir, occasionnée par la distance.» ; article 12 : « (...) il est plus avantageux d'obéir aux lois sous un seul maître, que de dépendre de plusieurs »).

Enfin l'article 250 réaffirme l'impératif de l'ordre et de la hiérarchie : « Il faut dans la société civile, comme en toute autre chose, un certain ordre ; il faut que les uns gouvernent et ordonnent, tandis que les autres obéissent. »

En 1767, une Grande Commission regroupant des députés élus sur le modèle des États généraux en ordres (noblesse, clergé, bourgeoisie et paysannerie libre) se réunit à Moscou pour travailler sur le *Nakaz* et élaborer un nouveau code de lois. Pour l'aider dans sa tâche, Catherine avait mandé, par l'entregent de Diderot, le physiocrate Le Mercier de la Rivière. Le Français expose alors à l'impératrice sa définition du despotisme éclairé dans laquelle le souverain se soumet au despotisme légal, celui de la Raison qui lui enseigne les Lumières du philosophe (voir annexe 1). La Tsarine n'apprécie pas qu'un philosophe lui dicte sa politique et le renvoie.

En 1768, la Grande Commission est transférée à St Saint-Pétersbourg. La guerre russo-turque débute et l'heure n'est plus à l'application des Lumières. Le 18 décembre la Commission est dissoute.

François Bluche ne croit pas à la sincérité réformatrice de l'impératrice et dans son ouvrage déjà cité parle du *Nakaz* comme d'une « mosaïque philosophique », un « miroir aux alouettes » propre à séduire d'abord les philosophes des Lumières.

C. Diderot et Catherine II avant le voyage

Les relations entre Catherine II et Diderot sont anciennes. Elles remontent au premier temps de l'*Encyclopédie* et accompagnent l'aventure difficile de la grande entreprise. Le soutien indéfectible de Catherine au philosophe persécuté explique les raisons pour lesquelles Diderot finalement se rendra en Russie.

1- Un encyclopédiste persécuté

Diderot entame sa carrière d'écrivain sous le règne de Louis XV et très vite il en connaît les coups de la censure. Celle-ci s'exerce par le biais de la Librairie, elle-même placée sous le contrôle du chancelier. A l'époque de Diderot, elle est dirigée de 1750 à 1763 par Malesherbes, ami et protecteur des Lumières. L'entourage de Louis XV est également favorable aux idées des philosophes et M^{me} de Pompadour, favorite du Roi, exerce son influence pour les défendre¹⁶.

¹⁶ La censure s'exerce d'abord sous la forme du régime d'autorisation royale. Le pouvoir peut accorder un privilège, c'est-à-dire, le monopole de publication donné à un ouvrage pour une durée renouvelable. Il existe ensuite différents

Cependant Diderot est emprisonné en 1749 à la suite de la publication de *La Lettre sur les aveugles*. Diderot a subi les conséquences d'un contexte politique et social très défavorable où à la suite de la paix d'Aix la Chapelle, qui met fin à la guerre de succession d'Autriche, de nouveaux impôts sont levés et les dépenses de M^{me} de Pompadour sont vivement critiquées par l'opinion publique. Diderot est libéré le 3 novembre après trois mois et onze jours de détention.

La grande affaire concerne bien sûr l'*Encyclopédie*. En 1751, Diderot et d'Alembert publient les deux premiers ouvrages de l'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des arts et des métiers, par une société des gens de Lettres*. À l'origine, il s'agit d'un projet de l'éditeur André le Breton qui veut traduire de l'anglais la *Cyclopaedia* d'Ephraïm Chambers.

Dès 1752, un arrêt du Conseil du roi interdit la vente des deux premiers volumes sous la pression des Jésuites et à la suite de la condamnation par une assemblée de théologiens de Jean-Martin de Prades pour son article « Certitude ». Prades fuit en Prusse pour échapper aux geôles françaises. Malesherbes et M^{me} de Pompadour interviennent pour sauvegarder les papiers de Diderot et permettre la poursuite de la publication.

En 1759, le Conseil du roi supprime le privilège de l'*Encyclopédie*. Le contexte politique est lourd. Nous sommes au lendemain de l'attentat de Damiens sur Louis XV. Par ailleurs Helvétius, collaborateur de l'*Encyclopédie*, vient d'être condamné par le pape Clément XIII pour son ouvrage *De L'Esprit*. Malesherbes encore intervient et permet que soient publiés des volumes de planches, uniquement. La rédaction se poursuit clandestinement mais d'Alembert quitte alors l'entreprise.

En 1762, lorsqu'elle accède au trône, Catherine II propose alors à Diderot par l'intermédiaire de Voltaire de venir terminer son œuvre à Riga. Diderot refuse d'autant plus que l'étau de la censure se desserre avec l'expulsion des Jésuites. Dans ses *Mémoires à Catherine II*, Diderot se plaint à la souveraine de la persécution qu'il a subie¹⁷.

2- Diderot au service de Catherine II

C'est également dans ces années d'*Encyclopédie* que Diderot se met au service de Catherine II.

Il y a eu bien sûr la proposition de Catherine II dès 1762. Mais surtout la tsarine vient en aide financièrement au philosophe lorsqu'elle lui propose de lui racheter sa bibliothèque. En fait Diderot décide de se débarrasser de livres qui l'encombrent dès 1759 et attend la meilleure offre. Il donne le prétexte de manquer d'argent pour doter sa fille légitime et marier sa fille naturelle. La transaction avec l'impératrice se fait par l'intermédiaire de Frédéric Melchior Grimm, qu'il a rencontré en 1749. En mars 1765, Catherine II lui offre 15 000 francs et une rente annuelle de 1000 francs comme bibliothécaire du fonds acheté. En 1766, alors même que Catherine se rend compte qu'il n'a pas perçu sa rente, elle lui verse 66 000 francs d'un coup, soit six fois le prix réel de ses livres.

Le geste de la tsarine est salué, une fois de plus, par les louanges unanimes des philosophes qui la félicitent d'avoir sauvé Diderot de la misère. Elle devient selon les termes de François Bluche « la providence des écrivains, le bon génie tutélaire de la République des Lettres » (*op. cit.* p. 191) Toujours selon Bluche, voici quelques propos adressés par nos philosophes à Catherine.

D'Alembert : « Toute l'Europe littéraire applaudit, Madame, à la marque d'estime et de bonté que votre majesté impériale a donnée à M. Diderot. »

Voltaire : « Louis XIV avait moins de magnificence que votre Majesté (...) nous sommes trois, Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressions des autels. Vous me rendrez païen. »

Diderot : « la plus grande femme qui se fût encore assise sur un trône. »

types de permission qui bien sûr non pas valeur de monopole, la permission simple, la permission orale accordée par le directeur de la Librairie et enfin la permission tacite.

17 document annexe cité par Jean-Claude Bonnet in *Diderot textes et débats*, Livre de Poche, 1984.

C'est à cette même époque que Diderot devient commissionnaire d'art pour sa bienfaitrice et participe ainsi à la politique d'importation culturelle et intellectuelle de la tsarine. Nous avons déjà cité le cas Le Mercier, philosophe finalement disgracié par Catherine II. C'est également Diderot qui recommande son ami Falconet à l'impératrice pour réaliser la statue équestre de Pierre le Grand (voir ci-dessus). Il contribue aussi à enrichir les collections de l'Ermitage¹⁸ par l'envoi de livres, d'estampes, de tableaux, de statues. Diderot est alors critique d'art pour la *Correspondance Littéraire* de Grimm. A ce titre, il rédige neuf *Salons* qui sont les comptes-rendus des expositions de l'Académie royale de peinture et de sculpture entre 1759 et 1781. C'est dans le cadre de ces activités qu'il sélectionne et repère des œuvres. En 1768, il acquiert ainsi pour la souveraine cinq tableaux de la collection Louis-Jean Gaignat (un Murillo, trois Gérard Dow et un Jean-Baptiste van Loo). En 1770, il lui livre 500 pièces de la collection Louis-Antoine Crozat, baron de Thiers.

En remerciement de ses bons et loyaux services, Diderot est nommé membre de l'Académie des Beaux Arts de Saint-Petersbourg. Le philosophe assume son rôle avec sérieux puisqu'il envoie un rapport tous les trois mois sur les jeunes artistes russes qui effectuent leur stage à Paris.

3- La pensée politique de Diderot

Mais quelles idées Diderot allait-il défendre auprès d'une autocrate, même éclairée ? Jean-Claude Bonnet (*op. cit.*) rappelle que la pensée politique de Diderot s'est formée assez tard et qu'à l'époque de l'*Encyclopédie*, il se contente d'un certain conformisme contrairement à son ami Rousseau.

Il n'en a pas moins une vision critique des principes réformateurs de Catherine II. Tout d'abord il n'est pas ignorant de la réalité russe, tout du moins une partie de cette réalité, car il fréquente à Paris des Russes dans le célèbre salon de M^{me} Geoffrin, en particulier l'ambassadeur de Russie Alexandre Mikhaïlovitch Golitzyn et son attaché d'ambassade le général Betski. Catherine II aurait eu, dans ce salon, des observateurs aux dîners du lundi et du mercredi.

Notons ici que les salons féminins sont des lieux de sociabilité majeurs de l'élite sociale et intellectuelle parisienne. Celui de M^{me} Goeffrin est, selon Diderot, « le rendez-vous de tout ce qui est de conséquence à la ville ou à la cour. » Nous avons une représentation du salon grâce à la toile de Lemonnier. *Le Salon de M^{me} Geoffrin en 1775*¹⁹, met en scène l'acteur Lekain qui lit une pièce de Voltaire, alors en exil, *L'Orphelin de la Chine*. Au fond de la salle trône le buste de Voltaire sur lequel s'adosse le ministre Choiseul. Sont également présents Fontenelle, Montesquieu, Diderot et Marmontel. M^{me} Geoffrin, en robe bleue, est assise au premier plan à droite. Précisons que cette représentation n'est qu'une pure fiction visant à réunir idéalement le monde des Lumières parisien. Le tableau en effet une commande faite par Joséphine de Beauharnais en 1914 à Lemonnier.

Diderot a lu par ailleurs le récit de voyage de Chappe d'Auteroche, *Voyage en Sibérie*, publié en 1768. C'est un témoignage certes truffé de préjugés mais qui rapporte fidèlement un certain nombre de choses vues en particulier sur le servage et la brutalité des catégories sociales élevées à l'égard des plus faibles. En 1770, Catherine II a dénoncé l'ouvrage en rédigeant une réfutation, *L'Antidote ou l'examen d'un mauvais livre*, dans laquelle elle présente une Russie idéalisée. Diderot n'apprécie pas cette réfutation.

De même, il formule des réserves quant aux procédés réformateurs de la tsarine dans le dernier des *Fragments politiques échappés du portefeuille d'un philosophe*. Publié le 15 novembre 1772 sous le titre « il faut commencer par le commencement » dans la *Correspondance littéraire*,

¹⁸ Il s'agit à l'époque du Petit Ermitage, bâtiment contigu au Palais d'Hiver, et construit par le Français Jean-Baptiste Vallin de la Mothe pour accueillir les collections croissantes de Catherine II. L'impératrice y réside de 1764 à 1775. Par la suite, on bâtit des extensions, le Vieil Ermitage en 1787 et le nouvel Ermitage de 1839 à 1852. C'est cet ensemble architectural qu'on nomme musée de l'Ermitage.

¹⁹ Tableau et commentaire sur le site : <http://wodka.over-blog.com/article-2064133.html>, site d'Antoine Lilti.

son analyse conclut à la nécessité de créer les conditions d'un essor des classes laborieuses et pour cela permettre l'existence de paysans et d'artisans libres plutôt que le développement des académies et écoles des beaux arts.

Lorsqu'en 1773 Diderot décide enfin de se rendre en Russie, il n'est donc pas le naïf que certains ont voulu le faire croire même s'il a une connaissance forcément limitée et orientée de l'empire russe.

C- Diderot à la cour de Russie

On doit replacer le voyage de Diderot dans le cadre de la vogue des voyages au XVIII^e siècle dont nous avons parlé en introduction. Pour Diderot, qui a repoussé longtemps l'échéance, l'heure est venue. *L'Encyclopédie* est achevée et ne le retient plus, sa fille s'est mariée. Mais à soixante-dix ans, c'est une épreuve de seize mois (11 juin 1773- 21 octobre 1774)²⁰ d'un voyage en voiture à cheval au cours duquel il est malade et rentre affaibli.

1- Les escales philosophiques du voyage-aller

Diderot part de Paris le 11 juin 1773 et fait une première escale à la Haye où l'accueille son ami Galitzyn, alors ambassadeur de Russie aux Pays-Bas, et qui le loge dans son hôtel particulier. Diderot attend Alexis Vassilievitch Narichkine, chambellan, pour le convoier jusqu'à Saint-Pétersbourg. Diderot profite de son séjour pour visiter l'université de Leyde, Amsterdam, Zaandam et Utrecht. Il quitte La Haye le 20 août.

De la fin août à la fin septembre, il traverse les États allemands en évitant soigneusement Berlin où se trouve Frédéric II de Prusse. A Düsseldorf, il visite la galerie de peinture de l'électeur Palatin et rencontre le philosophe Freidrich Heinrich Jacobi à Pempelfort. A Leipzig, il scandalise les protestants rationalistes en affichant ses opinions philosophiques. A Dresde, il visite la galerie royale.

Fin septembre, il est à Narva en Finlande où il est pris par une violente crise de coliques néphrétiques.

2- Diderot et la réalité russe

Diderot arrive à Saint-Pétersbourg le 8 octobre. Ses amis Grimm et Falconet y séjournent alors. Il loge chez Narichkine et est présenté à Catherine II lors d'un bal masqué au Palais d'Hiver. C'est à son arrivée que le peintre Levitski réalise son portrait²¹.

Ses entretiens avec Catherine II durent cinq mois, du 15 octobre 1773 à la fin février 1774. L'impératrice le reçoit trois fois par semaine deux ou trois heures en tête à tête dans son cabinet de travail, ce qui peut étonner compte tenu des événements qui secouent alors la Russie. L'empire est en pleine guerre contre la puissance ottomane. Sur le plan intérieur, la tsarine doit faire face à la révolte du Pougatchev (1773-1774) qui soulève les vieux croyants, les Cosaques et les ouvriers des mines des l'Oural.

On a déjà dit que François Bluche reprochait à Diderot son ignorance de la Russie mais aussi le fait qu'il n'a pas quitté les cercles d'une élite. Il est reçu par l'Académie des sciences, dont il est d'ailleurs élu membre étranger avec Grimm. Il fréquente les gens de cour et l'entourage impérial, loge chez Narichkine. Il reste enfin à Saint-Pétersbourg qui n'est pas une ville russe mais une ville européenne. Bluche dit de Diderot dans son *Despotisme éclairé* (p. 192-193) : « C'est un petit

20 Carte du voyage visible sur :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Diderot's_travel_from_Paris_to_Saint_Petersburg_in_1773-1774_map-fr.svg

21 Portrait visible sur <http://www.britannica.com>

bourgeois français en voyage, c'est M. Perrichon. Heureusement grâce à la Minerve de l'Ermitage, M. Perrichon redevient Aristote ou Platon. »

On doit pourtant nuancer la sévérité de l'historien. Outre les sources dont il dispose auprès de Galitzyn et de Narichkine, Diderot enquête. Lors de son arrivée, il lit un questionnaire sur la production de la Sibérie à l'Académie des Sciences. Mais il n'obtiendra aucune réponse des académiciens. Il soumet un autre questionnaire à Catherine II (voir le point suivant sur les entretiens de Diderot avec Catherine II) sur la situation démographique, sociale, religieuse et économique de la Russie. Catherine II lui répond et quand elle ne sait pas elle renvoie le philosophe au comte de Münnich, son directeur des douanes, qui s'abstient de le renseigner. Diderot doit ainsi souffrir du mutisme de l'aristocratie russe à son égard.

On doit également citer comme source d'information le docteur Sanchez, un juif portugais qui a passé seize ans en Russie et avait été consulté par la tsarine sur l'éducation. Diderot connaît et estime ce Sanchez.

Puis on ne peut reprocher à Diderot de ne pas avoir sillonné une Russie profonde bien vaste dans les conditions de transport de l'époque pendant ses cinq mois de présence.

3- Les entretiens de Diderot et de Catherine II

Le compte-rendu des soixante-six entretiens n'est publié pour la première fois qu'en 1899 par Maurice Tourneux. Diderot n'avait dans l'intention de publier ses notes. Cette première publication du manuscrit de quatre cents pages est cependant truffée d'erreurs d'après P. Vernière qui donne une version corrigée en 1966. Aujourd'hui, les éditions Herman présente une version complète de *Des Mélanges philosophiques pour Catherine II*.

Les entretiens de Diderot avec la tsarine ont connu très vite une grande renommée en Europe et ont été considérés comme un événement extraordinaire. Mais Diderot subit très vite une campagne de calomnies orchestrée par Frédéric II et l'abbé Galiani de Naples. Cette mauvaise presse est à la fin du siècle largement entretenue par Catherine II et nous laisse l'image d'un Diderot en bouffon gesticulateur auprès d'une tsarine qui se serait divertie de ses singeries.

Cette opinion négative en est partie reprise par François Bluche qui raconte ainsi les entretiens entre le philosophe et Catherine II : « Diderot monologue, s'emballé, se déballe, c'est le neveu de Rameau de la politique et Catherine, meilleure comédienne, affecte de dialoguer avec ce grand naïf. » (*op. cit.* p. 192-193)

Diderot lui-même est en partie fautif de cette image dégradée de lui-même qui, pour faire accepter ses idées scandaleuses à l'impératrice, joue volontairement le courtisan hypocrite. Dans le *Salon de 1967*, ne disait-il pas qu'il saurait le moment venu « se revêtir de pourpre » et « faire [sa] cour aux maîtres du monde »? Georges Dulac étudie en détail la stratégie argumentative de Diderot dans son article « Le discours politique de Pétersbourg »²².

Diderot ne peut parler ouvertement. Il se souvient de l'expérience malheureuse de Le Mercier, remercié ! Il vient pourtant avec des idées fondamentales : la nécessité d'abolir le servage, celle de créer un tiers état qui deviendrait le terreau d'une nouvelle élite politique et sociale, pourvoyeuse de fonctionnaires et représentants d'une Commission législative permanente. Comme il ne peut énoncer ces principes frontalement, il s'autocensure, se tourne en dérision, s'appelle le « rêveur », le « fol enfant », « l'enfant qui babille », « le perroquet qui crie », « l'aveugle » et contourne les sujets politiques qu'il évoque cependant, mais à l'occasion d'un propos sur l'économie ou l'éducation. Georges Dulac parle de « mode d'affaiblissement », caractéristique du propos de Diderot. Ainsi à propos des forges et du tabac, Diderot préconise l'emploi d'ouvriers libres afin de développer plus rapidement les arts mécaniques (*Mémoires*, 255-258). Autre exemple, celui de

22 in *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 1986, vol. 1, n° 1, p. 32-58 (consultable sur <http://www.persee.fr>)

l'éducation. Catherine II a fondé une Maison des enfants trouvés destinée à former le noyau d'un tiers état. L'expérience est peu concluante mais Diderot n'incrimine par l'impératrice et accuse les freins de la noblesse, son conservatisme qui entrave les réformes.

Dans l'extrait ci-après annexé des *Mémoires* portant sur la question de la Commission représentative chère à Diderot, on remarque d'emblée toutes les précautions de langage prises par Diderot, qui parle au conditionnel, se place en dessous du maître Montesquieu, qui ne propose que parce qu'il admire en Catherine un esprit élevé, une souveraine exemplaire (annexe 2). Il n'en demeure pas moins qu'il critique le despotisme même éclairé car toujours arbitraire et préconise une forme de séparation des pouvoirs avec l'existence d'une Commission législative permanente, nommée par le souverain. Cette séparation des pouvoirs est justifiée par le droit d'opposition de la nation, c'est-à-dire son droit de discuter, de délibérer, de s'opposer aux décisions du monarque. On note également la remarque de Diderot sur le rôle de l'Instruction publique chargée de faire connaître les lois à la nation.

Citons également un extrait du *Questionnaire*²³ de Diderot adressé à Catherine II, dans sa version rétablie et annotée par Sergueï Karp de l'Institut d'Histoire universelle de Moscou.

Dans ses questions sur la propriété foncière, Diderot fait dire à Catherine que les nobles ont le monopole des terres en Russie et y font travailler une population servile. Le philosophe suggère dans sa dernière question une amélioration de la condition des paysans par l'abolition du servage. Catherine II ne répond pas vraiment et affirme la félicité de son peuple de paysans qui est par ailleurs soumis au bon vouloir de son maître. Et elle conclut sur la nécessaire tempérance des maîtres s'ils souhaitent que leurs serfs travaillent.

Ces exemples montrent l'audace de Diderot malgré les précautions oratoires d'usage. Georges Dulac rappelle que tout au long des entretiens les sujets politiques ont été abordés.

En conclusion

Qu'est-il resté des entretiens entre Diderot et Catherine II ? Des notes qui n'étaient pas destinées à être publiées, nous l'avons déjà signalé.

Une nouvelle politique chez Catherine II ? Elle réforme la Russie essentiellement après 1775. Mais la raison n'en est pas le passage de Diderot mais plutôt la fin du soulèvement de Pougatchev et son exécution. Si l'on observe ces réformes, elles aboutissent à un renforcement de la puissance de la noblesse et un durcissement du servage. L'oukaze de 1769 avait déjà aggravé le sort des paysans libres en renforçant le contrôle de la noblesse sur les paysans inscrits dans les usines. Après 1775 Catherine accentue la centralisation de l'État et s'inspire d'avantage de la monarchie absolue de Louis XIV que des principes éclairés des philosophes. Elle crée ainsi cinquante gouvernements dont les gouverneurs ont de larges pouvoirs en matière de police, de justice et de finance. En fait, la raison d'État prime sur la raison, principe que Catherine II formule clairement dans une lettre adressée au comte de Ségur en 1787 (annexe 3).

Pour autant l'impératrice garde de l'estime pour Diderot qu'elle installe d'ailleurs dans un appartement plus confortable lorsqu'elle l'apprend gravement malade à la fin de sa vie. Elle lui confie également la rédaction d'un *Plan d'une université pour le gouvernement de Russie* en août 1775. Diderot recommande le recrutement des professeurs par concours, un enseignement des sciences naturelles au lieu de la théologie et de la métaphysique, des langues vivantes au lieu des langues mortes. Grimm le transmet à Catherine II qui n'en fera rien.

23 Sergueï Karp, « Le questionnaire de Diderot adressé à Catherine II : quelques précisions », n° 33, Recherche du Diderot et sur l'Encyclopédie - consultable et téléchargeable sur <http://rde.revues.org/index76.html>, site de la revue « Recherche sur Diderot et sur l'Encyclopédie, de la société Diderot, université Paris V-Diderot

Quant à Diderot, il revient de son voyage avec des *Observations sur le Nakaz* dont la première version est achevée à la Haye sur le trajet du retour. Son ton est plus virulent et déclenche la colère de Catherine II lorsqu'en 1785 elle transfère la bibliothèque de Diderot et découvre l'ouvrage. Dans l'extrait ci-dessous annexé, Diderot défend l'idée d'une possible révolte de la nation contre le monarque qui n'aurait pas respecté la loi souveraine. Son discours politique se radicalise à l'épreuve de ses expériences. En 1775, dans la *Correspondance littéraire*, il publie une première version des *Principes de politique des souverains*, éditée par Naigeon en 1798. Il y dénonce de façon virulente le despotisme en particulier celui de Frédéric II.

Nous laisserons la dernière réflexion à Pierre Chaunu qui relativise l'attente d'une conséquence immédiate du voyage de Diderot en Russie. Dans *La civilisation de l'Europe des Lumières* (p. 127 et suivantes), il rappelle que la Russie était alors en situation de rattrapage et ne pouvait brûler les étapes puisqu'il fallait d'abord former une élite. A terme, l'entrée des Lumières en Russie donnera naissance aux grands scientifiques du XIX^e siècle.

Annexe 1

Le despotisme légal selon Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière (1720-1793), économiste et physiocrate.

« Il n'est pour nous de milieu entre être éclairé par l'évidence ou être livré à l'ignorance et à l'erreur. De là deux sortes de despotisme, l'un légal, établi naturellement et nécessairement sur l'évidence des lois d'un ordre essentiel, et l'autre arbitraire, fabriqué par l'opinion, pour prêter à tous les désordres, à tous les écarts dont l'ignorance la rend susceptible.

Le despotisme légal, qui n'est autre chose que la force naturelle et irrésistible de l'évidence, qui par conséquent assure à la société l'observation fidèle et constante de son ordre essentiel, de son ordre le plus avantageux, est pour elle le meilleur gouvernement possible.

Euclide est un véritable despote ; et les vérités géométriques qu'il nous a transmises sont des lois véritablement despotiques. Leur despotisme légal et le despotisme légal de ce législateur n'en font qu'un, celui de la force irrésistible de l'évidence. Par ce moyen, depuis des siècles, le despote Euclide règne sans partage sur tous les peuples éclairés ; et il ne cessera d'exercer sur eux le même despotisme, tant qu'il n'aura point de contradictions à éprouver de la part de l'ignorance ; la résistance opiniâtre de cette aveugle est la seule dont le despotisme personnel et légal ait à triompher ; aussi l'instruction et la liberté de la contradiction sont-elles les armes dont il doit se servir pour la combattre, parce qu'il n'a besoin que de l'évidence pour assurer sa domination. »

Le Mercier de la Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 1767, cité in François Hincker, *L'Europe des Lumières*, La Documentation photographique, n° 7006, août 1991.

Annexe 2

Un extrait des *Mémoires pour Catherine II ou Mélanges philosophiques, historiques...*, Diderot, 1773/1774

VII - DE LA COMMISSION

Je ne sais ce qui me manque pour traiter de cet objet dignement, peut-être la tête de Montesquieu ou la vôtre. Je ne me sens pas la force de former un plan. Il faut que je m'en tienne à des vues générales, moi qui sais que les vues générales sont le produit des hommes ordinaires, et qui ne fais cas que des vues particulières, les seules qui touchent à la chose et au fond de la chose.

Celle qui a fait son bréviaire de *l'Esprit des Lois*, où le despote est comparé au sauvage qui coupe l'arbre pour en cueillir le fruit plus commodément, entendra patiemment ce que j'oserai lui dire, ma hardiesse sera certainement la marque la plus forte d'admiration que je puisse lui donner.

Faire le bien et assurer la durée du bien qu'on a fait, c'est à quoi se réduira l'objet de ce papier.

Tout gouvernement arbitraire est mauvais; je n'en excepte pas le gouvernement arbitraire d'un maître bon, ferme, juste et éclairé.

Ce maître accoutume à respecter et à chérir un maître, quel qu'il soit. Il enlève à la nation le droit de délibérer, de vouloir ou de ne pas vouloir, de s'opposer, de s'opposer même au bien.

Le droit d'opposition me semble, dans une société d'hommes, un droit naturel, inaliénable et sacré.

Un despote, fût-il le meilleur des hommes, en gouvernant selon son bon plaisir, commet un forfait.

C'est un bon pâtre qui réduit ses sujets à la condition des animaux; en leur faisant oublier le sentiment de la liberté, sentiment si difficile à recouvrer quand on l'a perdu, il leur procure un bonheur de dix ans qu'ils payeront de vingt siècles de misère.

Un des plus grands malheurs qui pût arriver à une nation libre, ce seraient deux puis trois règnes consécutifs d'un despotisme juste et éclairé. Trois souveraines de suite telles qu'Élisabeth, et les Anglais étaient conduits imperceptiblement à un esclavage dont on ne peut déterminer la durée.

Malheur aux peuples dont le monarque transmettrait à ses enfants cette infailible et redoutable politique. Malheur au peuple en qui il ne reste aucun ombrage, même mal fondé, sur la liberté. Cette nation tombe dans un sommeil doux, mais c'est un sommeil de mort.

Dans la famille, dans l'empire, le bon père, le bon souverain est séparé d'un bon père, d'un bon souverain par une longue suite d'imbéciles ou de méchants c'est la malheureuse condition de toutes les familles et de tous les États héréditaires.

Calculons les chances.

Le souverain peut être éclairé et bon, mais faible; éclairé et bon, mais paresseux; bon, mais sans lumières éclairé, mais méchant. Sur cinq cas, le seul favorable est celui où il est éclairé, bon, laborieux et ferme, et dont Sa Majesté Impériale puisse espérer la durée du bien qu'elle aura fait et la suite de ses grandes vues.

Si ces qualités prises séparément sont rares, combien leur réunion dans un même homme ne l'est elle pas davantage ? On assemble sa nation pour former des lois c'est un acte bien généreux dans une souveraine que d'abdiquer l'autorité législative. Ces lois se forment, s'inscrivent, se publient, elles sont claires et brèves. Elles se propagent dans les esprits par l'instruction publique. Elles s'y gravent par le temps et la succession des générations. On pourvoit à ce qu'elles ne s'altèrent point sous la main des commentateurs. Rien n'est omis pour leur assurer une pureté constante et traditionnelle.

C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout. Celui qui, en laissant à ses successeurs les mains libres pour le bien, n'a pas trouvé de moyens plus sûrs de les lui gêner, pour le mal, le secret d'échapper à la chance fatale, s'est beaucoup fatigué, peut-être pour peu d'effet.

Sa Majesté Impériale ne s'est-elle proposé que d'immortaliser son nom? Il l'est. Plus ses sujets seront heureux sous son règne, plus des successeurs odieux qui ne marcheront pas sur ses traces ajouteront à sa gloire. Mais une des qualités distinguées de Sa Majesté Impériale, c'est de préférer le bien, même ignoré, à toutes les sortes d'éclat.

Qu'elle daigne donc considérer que les lois formelles, écrites, publiées, connues, observées ne sont pourtant que des mots qui ne peuvent subsister sans un être physique, constant, immuable, permanent, éternel, s'il en est auquel ces mots soient attachés, que cet être physique doit agir et parler, et que par conséquent ce n'est pas le marbre qui résiste peu et qui est muet. Quel doit donc être cet être physique, résistant, parlant et agissant ?

C'est la commission même. C'est ce corps rendu permanent que j'opposerais à la ruine à venir de mes lois et de mes institutions. C'est là le dépositaire de ma sagesse pour le moment présent et pour les règnes qui suivront. Je lui donnerais toute la consistance et toute la forme compatibles avec la tranquillité générale. Représentante de ma nation, elle aurait le plus grand Intérêt à n'y porter que les sujets les plus intègres et les plus éclairés que j'abandonnerais sans réserve à sa nomination.

Maurice Tourneux, *Diderot et Catherine II*, Calmann Lévy, 1899, p. 143-147.

Annexe 3

Lettre de Catherine II au comte Philippe de Ségur, avril 1787

« Je m'entretins longtemps et souvent avec lui, mais avec plus de curiosité que de profit. Si je l'avais cru, tout aurait été bouleversé dans mon empire ; législation, administration, politique, finances, j'aurais tout renversé pour y substituer d'impraticables théories. (...) au bout de quelques temps, voyant qu'il ne s'opérait dans mon gouvernement aucune des grandes innovations qu'il m'avait conseillées, il m'en montra sa surprise avec une sorte de fierté mécontente. Alors, lui parlant franchement je lui dis : (...) Vous oubliez dans tous vos plans de réforme la différence de nos deux positions : vous, vous ne travaillez que sur le papier, qui souffre tout ; il est tout uni, souple, et n'oppose pas d'obstacles ni à votre imagination ni à votre plume ; tandis que moi, pauvre impératrice, je travaille sur la peau humaine, qui est bien autrement irritable et chatouilleuse.

Je suis persuadée que dès lors il me prit en pitié, me regardant comme un esprit étroit et vulgaire. Dès ce moment, il ne me parla plus que de littérature, et la politique disparut de nos entretiens. »

Annexe 4

Extrait des *Observations sur le Nakaz*, Diderot, 1775.

« Il n'y a point de vrai souverain que la nation ; il ne peut y avoir de vrai législateur que le peuple. (...) La première ligne d'un code bien fait doit lier le souverain ; il doit commencer ainsi : 'Nous peuple, et nous souverain de ce peuple, jurons conjointement ces lois par lesquelles nous serons également jugés ; et s'il nous arrivait, à nous souverain, de les changer ou de les enfreindre, ennemi de notre peuple, il est juste qu'il soit le nôtre, qu'il soit délié du serment de fidélité, qu'il nous poursuive, qu'il nous expose et même qu'il nous condamne à mort si le cas l'exige ; et c'est là la première loi de notre code. Malheur au souverain qui méprisera la loi, malheur au peuple qui souffrira le mépris de la loi. »

Diderot, *Observations sur l'Instruction de l'Impératrice de Russie aux députés pour la confection des lois*, ou *Observations sur le Nakaz*, première version achevée à la Haye fin août 1774, remaniée en 1775, et entre 1777 et 1780.